



Français du monde

Aux actes citoyens !

Évoquer la citoyenneté à la veille d'échéances électorales est opportun ! Il n'est pas inutile de le rappeler : s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année en cours, et aller voter sont les manifestations les plus attendues, les plus évidentes de la citoyenneté. C'est même un devoir !

Mais être citoyen ce n'est pas seulement mettre un bulletin dans l'urne ; c'est aussi avoir conscience d'appartenir à un groupe, à une communauté (même si le mot est diversement apprécié aujourd'hui). En tant que membre de cette collectivité, chacun a bien entendu des droits mais aussi des devoirs et cela fait inmanquablement penser à la phrase magnifique prononcée par le président John Fitzgerald Kennedy lors de son discours inaugural le 21 janvier 1961 à Washington : « *Vous qui, comme moi, êtes Américains, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. Vous qui, comme moi, êtes citoyens du monde, ne vous demandez pas ce que les États-Unis peuvent faire pour le monde, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour le monde* ». Cette citation est tout à fait transposable ailleurs dans le monde.

Aujourd'hui alors que nous vivons une période anxiogène sur fond de terrorisme, de nombreux citoyens répondent présent pour rejoindre la réserve citoyenne, des jeunes s'engagent pour effectuer un service civique en France ou à l'étranger. Ils sont même si nombreux que les structures actuelles ne sont pas en mesure de tous les accueillir. L'engagement citoyen n'est pas mort ! Il a pris d'autres formes : les citoyens français, les jeunes plus particulièrement, s'impliquent dans des projets humanitaires, écologiques, sociaux. Mais les citoyens ont aujourd'hui du mal à traduire leur engagement par le vote. Faut-il alors rendre le vote obligatoire ? Cela mérite réflexion.

Il y a aujourd'hui un désamour évident, une défiance même à l'égard de la politique. Les partis doivent entendre ce message et y répondre en laissant de côté les querelles d'ego et d'appareils, en laissant émerger de jeunes talents, par exemple en mettant fin au cumul des mandats et les limiter dans le temps.

Ce serait un bon début pour permettre un renouvellement des idées et des personnels politiques.

Claudine Lepage



Caisse des Français de l'étranger (CFE) : plus moderne et plus digitale

La CFE couvre plus de 200.000 personnes dans tous les pays du monde sur plus de 2 millions d'expatriés. Elle développe aujourd'hui la digitalisation, mène une réflexion globale sur sa politique de tarification et renforce le service client. Explications avec Laurent Gallet, directeur général de la CFE.



Laurent Gallet, qu'est-ce qui vous a amené à la CFE en octobre dernier ?

J'ai beaucoup apprécié le poste que j'ai occupé à la Caisse des Mines (CANSSM). Après avoir travaillé au sein de l'administration centrale, je souhaitais prendre la direction d'une caisse de sécurité sociale et revenir à un poste plus opérationnel.

de la protection sociale au départ ou au retour. Ce qui n'est pas toujours le cas avec les assureurs privés.

Quel est le rôle de la CFE face à l'évolution de l'expatriation ?

Notre caisse doit être désormais plus présente auprès de nos ressortissants qui partent à l'étranger de manière totalement autonome et souvent sous contrat local. Il est important de les sensibiliser à l'intérêt de disposer d'une protection sociale de qualité, notamment pour couvrir leur retraite.

Quel est le rôle de la caisse ?

La CFE est une caisse de sécurité sociale qui couvre les Français travaillant à l'étranger sur trois risques : maladie maternité, accidents du travail-maladies professionnelles et retraite. Elle est un organisme qui répond à des missions de service public dans un champ concurrentiel : ce qui est une de ses particularités !

A qui s'adresse la caisse ?

La CFE est ouverte à tous les expatriés quels que soient leur situation professionnelle, leur âge, la composition de leur famille et leur état de santé. Elle ne fait pas de sélection par le risque ou par un quelconque questionnaire médical.

Quelles sont les particularités de la CFE par rapport à une compagnie d'assurance privée ?

La CFE couvre ses ressortissants partout dans le monde, y compris pour les risques d'attentat ou les catastrophes naturelles (il n'y a aucune exclusion).

Elle permet aux Français vivant à l'étranger de continuer à cotiser dans le système vieillesse français, même s'ils sont inactifs à l'étranger. Cela permet à nos assurés de ne pas avoir de «trous» en fin de carrière ! C'est aussi extrêmement important de le faire savoir aux jeunes, qui ne pensent pas toujours à la question de la retraite. Enfin, notre caisse assure la continuité de la prise en charge

Comment comptez-vous séduire cette population ?

Ce sont souvent des jeunes qui ne nous connaissent pas bien et, qui ne se soucient pas de leur protection sociale. Nous menons une réflexion actuellement pour être plus actifs auprès d'eux et plus attractifs au niveau de nos tarifs.

Comment comptez-vous améliorer votre offre de service ?

Nous menons un travail important pour disposer d'une offre de services en ligne performante. Ainsi il sera bientôt possible d'envoyer des demandes de remboursement dématérialisées, tout comme on peut désormais adhérer en ligne, ou contacter la caisse par Skype. Nous souhaitons développer toutes ces démarches de manière rapide et forte pour faire de la CFE une caisse digitale. Nous travaillerons aussi sur une refonte de notre site Internet en 2017.

Et la question des frais d'hospitalisation ?

Il n'est pas toujours facile de faire entrer les soins réalisés à l'étranger dans les grilles tarifaires françaises. Pour améliorer les remboursements, nous mènerons une expérimentation en 2017 en Thaïlande. Le but est de proposer une prise en charge forfaitaire plus simple pour les adhérents qui sauront ainsi à l'avance ce qu'ils devront payer. Si cette expérimentation fonctionne et ne déséquilibre pas nos comptes, nous pourrions l'étendre à d'autres pays.

« Nous couvrons toutes les victimes de catastrophes naturelles ou de terrorisme. »

Plus d'informations : www.cfe.fr

Trois questions à : Yannick Blanc, Haut-commissaire à l'engagement civique et Président du Service Civique



Sommaire

3 questions à Yannick Blanc, sur le service civique	p. 3
Culture	p. 4
Dossier : Citoyenneté	p. 5
Entretien avec Axelle Lemaire	p. 8
Fdm Pratique	p.12
Environnement	p.13
Vie associative	p.14

Français du monde

Magazine gratuit
de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France
contact@adfe.org
www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :
Claudine Lepage

Rédaction en chef : Hélène Pinazo Canales
Comité de rédaction :

Kalliopi Ango Ela,
Marie-Pascale Avignon-Vernet,
Isabelle Chardonnet, Nicole Galeazzi,
Alexandra Guedet, Gérard Martin

PAO, Prépresse :
Isabelle Chardonnet,
Laurence Deglane
Réalisation et impression :
Bordessoules
42 av. de Rochefort,
17400 St Jean d'Angély

ISSN 0247-607X

En quoi consiste le Service Civique et pourquoi a-t-il été créé ?

La suspension du service national le 22 février 1996 a traduit le choix présidentiel de professionnaliser les armées. Pour renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale, le Service Civique est proposé comme une alternative d'engagement civil permettant aux jeunes de prendre part à des actions citoyennes et d'intérêt général au service de la Nation. Votée par un large consensus politique, la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique a créé deux formes de Service Civique : l'engagement de Service Civique et le volontariat de Service Civique.

Depuis sa création il y a 6 ans, près de 180 000 jeunes ont réalisé un engagement de Service Civique dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation, aussi variés que la culture, le sport, la santé, l'éducation, l'environnement... Son objectif est de proposer, sans aucune condition de diplôme, aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, un cadre d'engagement citoyen entre 6 et 12 mois, dans lequel ils peuvent servir l'intérêt général mais aussi mûrir et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

La mission de Service Civique peut s'effectuer en France ou à l'étranger ; elle ouvre droit à une indemnité mensuelle de 577€ et à un régime complet de protection sociale pris en charge par l'Etat. Le volontariat de Service Civique est l'autre forme du Service Civique destinée aux plus de 25 ans. Entre 6 à 24 mois, il peut être effectué auprès d'associations et fondations reconnues d'utilité publique. Il ouvre droit à une indemnité et à un régime complet de protection sociale pris en charge par l'organisme d'accueil.

Plus de 6 ans après sa création, quels sont le bilan de ce dispositif et les perspectives pour l'avenir ?

La demande d'engagement des jeunes ne cesse de croître. De 6000 à s'engager en 2010, ils sont passés à 35 000

en 2014 et 53 000 en 2015. Depuis la création du Service Civique en 2010, ils sont près de 180 000 à s'être engagés et 90% sont satisfaits de leur expérience et recommanderaient le Service Civique. L'objectif étant de le rendre universel, le président de la République a fixé à 150 000 le nombre de jeunes en Service Civique en 2017 pour atteindre la moitié d'une classe d'âge à l'horizon 2018.

Le rôle de l'Agence du Service Civique et de ses partenaires est de développer des missions de qualité, utiles, au contact direct de la population, sans remplacer un emploi, et de permettre l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes, quels que soient leurs origines ou leurs parcours. L'objectif est enfin de mieux valoriser la contribution du Service Civique et de la jeunesse à l'intérêt général et à la cohésion sociale. Pour tenir ce pari, nous travaillons avec tous les organismes déjà agréés, en particulier les associations qui accueillent déjà 75% des volontaires en 2015, les ministères, les structures publiques et avec les collectivités territoriales, qui accueillent 8 % des volontaires en 2015.

Quels bénéfices en retirent les jeunes qui s'engagent ?

96% des jeunes de 16 à 25 ans connaissent le Service Civique, 85% en ont une bonne image et 91% le perçoivent comme un moyen d'être utile aux autres. Le bénéfice du Service Civique est double, avec d'un côté un cadre d'engagement qui s'adresse sans condition à tout jeune quels que soient sa situation et son parcours, et de l'autre des actions qui rendent des services à la population, et plus largement à toute la société. Tout au long de sa mission de Service Civique, le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec une formation civique et citoyenne et un tuteur dédié qui l'aide à définir son projet d'avenir.

C'est un levier essentiel de citoyenneté et, pour deux tiers des jeunes qui s'engagent, un moyen de découvrir de nouveaux horizons et de s'insérer dans la vie professionnelle.



Ils sont devenus français

Qu'ont en commun Guillaume Apollinaire, Jean Ferrat, Françoise Giroud, Sylvie Vartan, le mime Marceau ou encore Léon Zitrone ? Tous incarnent à leur manière l'identité française, mais tous aussi, n'ont pas toujours été français. A travers 45 récits de naturalisation, regroupés chronologiquement, les journalistes **Isabelle Monnin et Doan Bui** nous racontent autant de combats et de moments fragiles et précieux, où une vie bascule, où un individu change de nationalité.

la période de Vichy ont été remises en cause des décisions de naturalisation française qui avaient été prises antérieurement ; une commission de révision a repris tous les dossiers traités depuis 1927. « Avis de retrait », peut-on lire au sujet des Ginsburg, une main ayant ajouté en marge de l'avis : « Juifs ».

Ce livre est aussi un hommage aux valeurs et à la culture françaises et Joseph Ginsburg affirme en 1931 vouloir « donner à ses enfants une éducation essentiellement française ». Né en Pologne et naturalisé en 1935, Romain Gary se souvient que « [sa] mère [lui] parlait de la France comme d'autres parlent de Blanche Neige ou du Chat Botté ». Compagnon de la Libération, il devient par la suite diplomate et reste le seul écrivain à avoir remporté deux fois le Goncourt.

On peut lire cet ouvrage comme un essai historique. Dans l'entre-deux-guerres, on voit arriver des Polonais, des Russes Blancs, des Italiens. Après 1945, ce sont les ressortissants des démocraties populaires. On y apprend que de 1860 - naturalisation de Jacques Offenbach - à 1981 - naturalisation de Julio Cortazar -, la France a été plus ou moins accueillante. Pendant

En ces temps de crispation identitaire, ce livre nous rappelle que notre culture est faite de métissages et que la tradition d'accueil de la France n'est pas une vue de l'esprit.

***Ils sont devenus français*, Doan Bui et Isabelle Monnin, éditions Point, 8 €,**

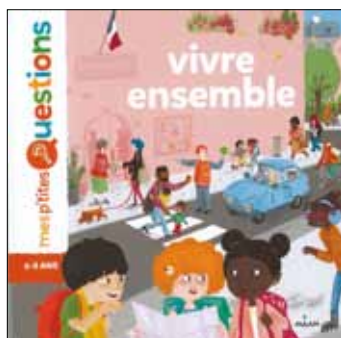
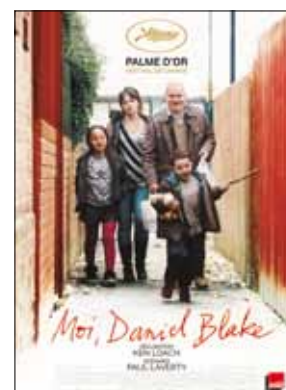
Moi, Daniel Blake, un film salubre

Aller voir le dernier Ken Loach, Palme d'or du festival de Cannes, c'est la garantie de se remettre les idées en place et de toucher du doigt une misère sociale parfois méconnue de nos pays du Nord, que l'on croyait, à tort, disparue. Aller voir *Moi, Daniel Blake* c'est aussi l'assurance de ressentir beaucoup de frustration face à un système absurde de protection sociale qui ne laisse pas de place à l'humain.

L'histoire : atteint d'une maladie cardiaque, Daniel Blake, charpentier de Newcastle, ne peut plus travailler. Mais l'administration ne l'entend pas de cette oreille : il doit rechercher un emploi sous peine de sanction. Le voilà donc obligé à se confronter à l'univers impitoyable du « Pôle Emploi » britannique, qui déshumanise les personnes en recherche

d'emploi. Sur son chemin il croise Katie, une mère de famille célibataire, avec deux enfants à charge, qui se bat pour survivre.

Moi, Daniel Blake est un film engagé et réaliste, qui présente avec justesse le quotidien des plus précaires sans jamais tomber dans le mélodrame. Au contraire, on découvre la part d'humanité de chacun, de l'employée du « Jobcenter » au petit trafiquant voisin de Daniel Blake en passant par le gérant du magasin confronté à ceux qui volent pour survivre. On touche du doigt la solidarité qui est de mise entre les êtres malmenés par la vie. On s'indigne aussi beaucoup face à l'absurdité d'un système et on prend conscience que même dans nos pays dits « riches » on souffre de la faim et que la chute peut être très rapide. **Bientôt disponible en DVD**



Un livre sur le vivre ensemble à mettre dans toutes les mains !

Pourquoi ce n'est pas facile de vivre ensemble ? C'est quoi le racisme ? Comment devient-on un citoyen ? Le livre « vivre ensemble » permet de répondre à ces questions et à bien d'autres. Le texte concis, simple et clair permet d'expliquer aux plus jeunes et aux moins jeunes l'organisation de la société en France, les notions de solidarité, de fraternité, de partage, de laïcité, etc.

Ce livre apporte des réponses aux multiples interrogations que suscite la vie en collectivité, au sens large, et redonne du sens aux valeurs qui ont construit notre République.

6-8 ans, éditions Milan, 8,90€, collection « Mes p'tites Questions »

Le livre existe en numérique, au prix de 5,99€, sur le site : www.editionsmilan.com

Citoyenneté : mémento historique, pratique et politique

« Etre citoyen, agir en citoyen » : le sens de ces expressions, qui sont parfois des injonctions, fait l'objet de débats, signe de l'actualité et du dynamisme de la notion. Un survol historique de la citoyenneté permettra d'en éclairer l'acception actuelle, à l'échelle nationale et européenne, et de cerner les évolutions en cours.

Ce sont les cités grecques antiques qui inventent la qualité de citoyens, égaux devant la loi et pouvant intervenir dans les affaires publiques, mais elles ne l'accordent qu'à 10 % des habitants, les hommes libres, excluant femmes, esclaves et étrangers. Cette notion de *civis* (qui a le droit de cité) est reprise par Rome, et avec l'extension de l'empire ce droit de cité est attribué à un nombre croissant d'individus, jusqu'à l'édit de Caracalla qui l'étend à tous les habitants de l'empire en 212. Vient ensuite une longue période d'éclipse de la citoyenneté pendant les monarchies, sociétés de privilèges qui écartent leurs sujets de toute décision politique. La citoyenneté réapparaît au 17^{ème} siècle avec la révolution anglaise et Thomas Hobbes ; le siècle suivant, dit des Lumières, s'interrogera beaucoup sur ce que recouvre cette notion.

Le mot « citoyen » prend pleinement son sens lors de la Révolution Française qui instaure un lien entre nationalité et citoyenneté. Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, il est écrit que les hommes naissent libres et égaux en droit : chaque femme, chaque homme est citoyen(ne). Mais ce sont essentiellement le montant des impôts versés et l'âge qui déterminent l'étendue des droits des citoyens « actifs » (pouvant voter et se présenter aux élections) et des autres dits « passifs » disposant de plusieurs droits, mais pas de celui de voter ni d'être élu.

Le suffrage universel masculin ne sera instauré qu'en 1848 mais il faudra attendre 1944 pour que les femmes obtiennent le droit de vote et 1972 pour que les militaires l'aient aussi. La reconnaissance d'une citoyenneté pleine et entière pour tous s'est faite progressivement, et les mineurs en restent exclus.

Que signifie aujourd'hui, en France, être citoyen ?

Juridiquement, un citoyen est une personne de nationalité française qui jouit de différents droits et s'acquitte d'obligations envers la société. Il détient donc une qualité particulière qui lui permet de prendre part à la vie publique.

Il possède des droits civils (accès à tout emploi public, égalité devant la loi, sureté...) et des libertés essentielles (de pensée, d'association...), des droits politiques aussi (droit de voter, de se présenter à une élection, d'adhérer à un parti, un syndicat, de faire évoluer la loi par ses représentants...), et des droits sociaux (droit de grève, d'éducation, de sécurité sociale, autant de droits partagés avec les étrangers).

Le citoyen a aussi l'obligation de respecter les lois, de participer à la dépense publique en payant ses impôts, à la défense du pays... La citoyenneté se définit également par les valeurs

de civilité (respect des autres, des lieux publics...), de civisme (façon de traduire dans ses actes que l'intérêt général l'emporte sur son propre intérêt), et de solidarité : elle traduit le projet commun d'une société qui se rassemble autour de son histoire et son identité culturelle, communes et plurielles...



Mais avoir des droits ne signifie pas forcément les exercer, et la participation active à la vie de la cité est aujourd'hui en question, avec d'un côté une abstention croissante lors des élections et de l'autre la revendication d'une citoyenneté plus active, plus directe des citoyens par exemples par le référendum ou d'autres modes de consultation.

La citoyenneté est en construction permanente car c'est un élément essentiel d'intégration : des étrangers depuis longtemps en France et naturalisés, des personnes qui se sentent exclues pour cause de faible revenu, de problème médical ou familial... Les réalités auxquelles ce processus d'intégration fait se confronter notre société peuvent nous conduire à une redéfinition de la citoyenneté. De même, l'émergence de nouvelles citoyennetés - locale, européenne, voire mondiale - nourrit cette réflexion et le débat sur la définition de la citoyenneté, notamment dans son lien avec la nationalité (par exemple avec le vote des étrangers membres de l'Union Européenne aux élections locales).

Le traité de Maastricht (1992) a créé une citoyenneté européenne qui complète mais ne remplace pas la citoyenneté nationale : déclinée en droits garantis par les traités (cf. le numéro précédent de notre magazine) elle constitue un lien entre les citoyens et l'UE, favorise l'identification des citoyens à l'UE et le développement d'une opinion publique et d'une identité européennes. La citoyenneté mondiale, quant à elle, reste un projet, une utopie politique et philosophique, pour laquelle tous les humains forment un peuple commun, avec des droits et devoirs communs en dehors des clivages nationaux....

Participer à la vie de la cité, à celle de l'Europe, un jour à celle du Monde, c'est notre droit, notre projet : debout citoyens !

Isabelle Chardonnet
Marie-Pascale Avignon-Vernet

Pour aller plus loin : www.vie-publique.fr
Livres : *Citoyenneté et démocratie*, Christian Le Bart, la Documentation française, 2016, disponible en version numérique

Citoyenneté, nationalité, binationalité...

Historiquement, l'attribution de la nationalité française repose sur deux grands principes : le droit du sang (la nationalité française est attribuée à une personne née de parents français), privilégié par les pays d'émigration pour garder un lien avec les partants, et le droit du sol (la naissance sur le sol français permet l'acquisition de la nationalité française sous certaines conditions) choisi par les pays d'immigration ou à la démographie déclinante.

Ces deux principes sont apparus dans notre droit au 16^{ème} siècle, mais la législation actuelle est le fruit d'une lente évolution, depuis le Code Civil de 1804 (Code Napoléon) et le code de la nationalité de 1945, jusqu'aux réformes les plus récentes. Elle a souvent été modifiée pour tenir compte des besoins du pays (en main d'œuvre ou en chair à canon à la fin du 19^{ème}), des évolutions de la société, de la mobilité des populations et de la démographie. Les modifications du code civil sont aussi des choix politiques.

Comment est-on / devient-on français ?

◆ On peut **naître français** comme le disent deux articles du code civil : l'Art. 18. « Est français l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français » (droit du sang) et l'Art. 19.3. « Est français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né » (double droit du sol).

◆ Peuvent acquérir la nationalité française **par déclaration** : (Art 21 du code civil)

- l'étranger(e) marié avec un(e) Français(e) après 4 ans de vie commune constatée (5 ans si on vit à l'étranger) et avec une connaissance suffisante de la langue française ;
- l'enfant né en France de parents étrangers : il devient français à sa majorité s'il a vécu au moins 5 ans en France depuis l'âge de 11 ans. Avant sa majorité, il peut acquérir la nationalité sur demande de ses parents (entre 13 et 16 ans), ou sur demande personnelle (entre 16 et 18 ans) ;
- l'étranger de plus de 65 ans, ascendant direct de Français et qui vit en France depuis au moins 25 ans (le gouvernement peut s'y opposer pour indignité ou manque d'assimilation) ;
- à sa majorité, le frère ou la sœur d'une personne ayant acquis la nationalité française, sous certaines conditions de résidence et de scolarisation en France.
- et aussi l'enfant adopté simplement ou recueilli.

◆ On peut aussi devenir français **par naturalisation** : un étranger majeur, résidant sur le sol français depuis au

moins cinq ans, peut demander à être naturalisé. La décision est prise de façon discrétionnaire par l'administration qui peut s'y opposer même si les conditions sont réunies. La durée de résidence peut être réduite à deux ans si le demandeur a accompli avec succès deux années d'études dans un établissement d'enseignement supérieur français ou s'il a rendu, ou peut rendre, « des services importants à la France ».

Comment se conjuguent pluri-nationalité et citoyenneté ?

En vertu du principe de souveraineté, la France considère la personne qui a plusieurs nationalités (dont la nationalité française) comme titulaire de l'ensemble des droits et obligations attachés à la nationalité française, qu'il s'agisse d'un Français ayant acquis une autre nationalité ou d'un étranger devenu français.

Dans l'Hexagone, le binational jouit des mêmes droits et devoirs qu'un Français. Etant un citoyen français comme les autres, le binational ne peut se prévaloir de sa nationalité étrangère lorsqu'il réside en France.

De même, un Français binational ne peut se réclamer de sa nationalité française auprès des autorités de l'autre État dont il possède aussi la nationalité lorsqu'il réside sur son territoire : il est alors considéré comme ressortissant de cet État et soumis à ses lois, mais bénéficie aussi de la protection consulaire française. D'où parfois pour lui, des conflits de droit, par exemple en matière de mariage, de PACS, droit des successions etc...

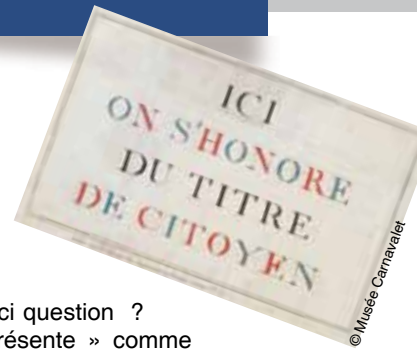
Ceux qui souhaitent retirer la nationalité française aux binationaux jugés indésirables oublient que la déchéance de nationalité existe déjà pour les cas très graves et que la loi ne peut pas traiter différemment les Français binationaux ou les autres, ni créer des apatrides, ce qui pourrait arriver pour ceux qui ont perdu leur nationalité d'origine.

Marie-Pascale Avignon-Vernet



© Gilles Pérès y Saborit

Citoyenneté et exclusion : deux mots contradictoires



L'exclusion est aujourd'hui au cœur du débat public. C'est un **processus de marginalisation** par lequel un individu, ou un groupe, est peu à peu rejeté hors d'un ensemble social donné et ne peut plus participer à son fonctionnement collectif.

L'accès aux droits et au droit est un enjeu social et politique majeur ; son entrave affecte la vie quotidienne des personnes en difficulté, en renforçant invisibilité et détresse sociales. Le système actuel, notamment la dématérialisation des démarches administratives, ne favorise pas l'accès aux droits des personnes en situation de précarité. Certains renoncent à remplir leurs dossiers d'assurance maladie ou de RSA après la troisième tentative quand on leur demande une nouvelle pièce justificative, d'autres ne savent pas quelles démarches engager, certains ne savent même pas qu'ils pourraient bénéficier de certains droits sociaux ou faire valoir leur droit lorsque la loi elle-même n'est pas respectée.

Précarité et citoyenneté sont liées car les personnes en situation de précarité ne disposent pas des conditions requises pour exercer leur citoyenneté. Le sociologue Robert Castel estime **qu'il n'y a pas de citoyenneté sans la réciprocité de liens entre les citoyens** et sans le pouvoir de s'engager à l'égard d'autrui. Ainsi, le drame du chômage c'est l'engrenage qui conduit du non-travail à la perte de toute représentation/identité dans la sphère sociale.

De quelle « représentation » est-il ici question ?

En un premier sens, je me « représente » comme membre de la société, à travers des appartenances, en m'appuyant sur les divers cercles de la citoyenneté : par exemple : je suis apprenti / mécanicien / alsacien / défenseur des animaux / bénévole de la Croix Rouge / sympathisant de tel homme politique / syndiqué... C'est la construction de mon identité dans le social. En un second sens, c'est toute la sphère sociale qu'il s'agit de représenter, à plusieurs niveaux et, de manière synthétique, en s'y incluant soi-même : et pour cela par exemple, participer aux débats citoyens, à l'assemblée générale de mon association, élire ses dirigeants, voter aux élections professionnelles, aux scrutins politiques dans leur diversité.

Pour résoudre, en partie, le problème de l'exclusion il faut donc restaurer la diversité des formes d'appartenance et la pluralité des processus intégrateurs, sans se limiter à la sphère économique et revivifier d'autres sphères de la vie humaine : la sphère culturelle - qui inclut la mémoire, les repères communs - la sphère de l'éducation, du religieux, des valeurs, du politique... C'est parce qu'il se sent partie prenante de ces sphères concentriques, que l'individu peut s'intégrer à la société.

Source largement exploitée : Guy Coq. « La citoyenneté contre l'exclusion ». Revue Quart Monde, N°154

Jeunes et citoyenneté

A chaque élection, le constat est le même, sans surprise : les jeunes désertent les isolements. La surreprésentation des jeunes parmi les abstentionnistes participe d'un désintérêt pour la vie politique traditionnelle et cet aspect de la citoyenneté, ce que confirment toutes les enquêtes sociologiques.

Une telle situation est surprenante au regard de l'investissement réalisé en faveur de l'éducation à la citoyenneté. **En effet, la France est le seul pays européen à former les jeunes à la citoyenneté**, depuis le primaire jusqu'à la fin du lycée. A cela s'ajoutent la participation des élèves à la vie de leur établissement, via l'élection des délégués de classes et de représentants au CA et au Conseil de Vie Lycéenne, et des projets éducatifs visant à ouvrir les jeunes à des actions de responsabilisation citoyenne dans et hors de l'école. Ce modèle pédagogique ambitieux est séduisant mais divers rapports en soulignent les limites : les lycéens s'engagent peu dans la vie de leur établissement ; les projets éducatifs restent marginaux ; les programmes d'éducation civique sont souvent sacrifiés... Cet apprentissage civique se révèle donc au final souvent désincarné et hors-sol. Afin d'y remédier, les enseignants sont encouragés à mettre en place des pédagogies plus actives, telles que le débat, sur le modèle anglo-saxon, qui ont fait leur preuve pour la socialisation politique des jeunes citoyens.

Néanmoins, il serait plus juste de dire que les jeunes réinventent la citoyenneté et font de la politique, mais différemment. Beaucoup continuent à considérer la politique comme importante, ils sont nombreux à réclamer une reconnaissance du vote blanc ou à militer contre le cumul des mandats. Les jeunes nous montrent qu'engagement et participation électorale ne vont plus de pair. Ils privilégient des nouvelles formes d'engagement telles que signer des pétitions, manifester ou relayer des campagnes via les réseaux sociaux, s'impliquer dans la démocratie participative : voici les marques d'une jeunesse investie dans la vie de leur pays. De même, l'engagement bénévole attire de plus en plus les jeunes, aussi bien dans des associations centrées sur les activités culturelles et de loisirs, que dans des structures plus engagées dans la vie de la cité.

Dans un contexte général de désaffection du politique et de politisation négative, la fracture entre les jeunes et le monde politique est un enjeu républicain majeur. La série de mesures annoncées par François Hollande en janvier 2016, destinées à mieux associer les jeunes à la vie civique est un effort louable, mais risque d'être vain tant que les jeunes ne s'estimeront pas représentés. Ces derniers se mobilisent déjà, ils continueront à le faire à condition que notre République leur fasse de la place.

Alexandra Guédet

Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation nous parle citoyenneté et numérique



La démocratie participative basée sur l'Internet est-elle la nouvelle façon de faire vivre la démocratie ? Du spontanéisme de la réponse par clic au pilotage de la vie de la cité, n'y-a-t-il pas un risque avec internet d'en rester à une démocratie participative du « je clique donc je suis » mais par contre je ne descends pas manifester physiquement dans la rue ?

Si on ajoute un « n » au mot *Intérêt* cela donne « Internet » et au-delà du jeu de mot, je pense que les deux sont intrinsèquement liés. **L'utilisation des outils numériques, Internet comme les réseaux sociaux, n'est pas une fin en soi** ni l'expression ultime de la démocratie. C'est un moyen complémentaire de renforcer la démocratie représentative, complémentaire mais absolument nécessaire. A l'inverse, ce n'est ni suffisant, ni exclusif car il y a un risque d'une approche exclusivement consumériste de la vie démocratique qui consisterait à considérer que l'engagement politique et le vote peuvent se diluer dans le seul clic pour défendre des intérêts particuliers très conjoncturels et très ponctuels. Ce serait alors la fin du sens collectif, de la démocratie. **Je ne crois pas du tout au « solutionnisme » technocratique, ni en politique, ni pour résoudre des problématiques économiques ou sociales.** J'ai constaté un écart croissant entre les attentes de nos concitoyens, la capacité des responsables politiques à y répondre et la défiance très réelle par rapport à un système de représentation, que ce soit un gouvernement, les institutions de la République ou les corps intermédiaires comme les syndicats...

Face aux attentes immédiates, l'Internet modifie complètement le temps et l'espace et l'appareil politique n'en a pas forcément encore pris toute la mesure. Un rendez-vous électoral tous les cinq ans ne suffit pas à répondre aux attentes de nos concitoyens. Se contenter de ça, c'est éliminer le potentiel de l'intelligence collective. Je suis persuadée qu'inté-

grer des outils dans la construction des politiques publiques est une manière de répondre au défi de la crise démocratique.

Dans quelle mesure Internet modifie-t'il la relation entre gouvernants et gouvernés ?

Certains utilisent Internet à des fins électoralistes et utilitaristes en y lançant par exemple des pétitions sans changer pour autant leur manière de fonctionner. Quand je vois le programme de François Fillon et les personnes dont il s'est entouré, je suis passablement sceptique sur sa capacité à réformer le programme de l'intérieur pour le rendre plus ouvert et plus démocratique.

A l'inverse, la France a reçu début décembre 2016 le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, qui a été lancé par Barack Obama en 2011 et qui est aujourd'hui une organisation informelle qui rassemble 70 pays autour de la gouvernance ouverte. Le Gouvernement français est très engagé sur ces questions depuis 2012, avec des textes de lois mais aussi des modifications des pratiques de gouvernement. **J'y suis très sensible pour ma part et c'est pour cela que j'ai lancé le processus de co-construction de la loi « Pour une République numérique »** : 137 000 votes sur les réseaux sociaux, 21 700 contributeurs directs au texte, une loi modifiée plus de 90 fois avant d'arriver au Parlement.

Comment contrôler par exemple la propagande djihadiste ? Comment lutter contre les campagnes de désinformation dont Facebook et Google viennent juste de comprendre la nocivité après l'élection de Donald Trump ?

Pour moi ce sont deux questions à ne pas mélanger car les objectifs poursuivis ne sont pas les mêmes. **L'une des questions relève du maintien de**

l'ordre public, de la sécurité et la lutte contre des pratiques de radicalisation accélérées en ligne. Il y a une visée très précise, légalement définie, qui est la lutte contre le terrorisme. **L'autre question concerne les enjeux de désinformation.**

Le lien entre les deux est ce que j'appelle l'enfermement algorithmique ou les bulles de filtrage. L'élection américaine a mis en lumière ce phénomène selon lequel lorsqu'on est membre d'un réseau social ou que l'on fait des recherches sur Internet, les algorithmes de recherche vont avoir tendance à pousser du contenu lié aux recherches précédentes, ce qui fait qu'on peut, en quelques jours et quelques secondes, s'enfermer dans le monde qui correspond à ses intérêts premiers. Le début de réponse est là aussi dans la transparence et dans l'ouverture des algorithmes. Ce n'est évidemment pas un sujet qui plaît aux géants américains de l'Internet. Mais le poids de ces plateformes est tel qu'il dépasse leur poids économique pour devenir une réalité sociale, c'est un phénomène massif. Ces géants ont donc un rôle à jouer dans l'organisation des contenus qui fait qu'on doit demander plus de transparence dans la manière dont sont définis les algorithmes. C'est un sujet que je porte notamment à Bruxelles. Le risque inverse c'est la censure sur Internet. On voit bien que si on laisse la main, soit à des acteurs privés soit à des Etats, pour contrôler les contenus, on peut remettre en question l'équilibre entre liberté et sécurité.

Comment une femme politique gère-t-elle aujourd'hui la possibilité qu'ont des citoyens de se faire entendre via des pétitions ou les réseaux sociaux ? Comment fait-on face aux critiques, ou aux trolls ?

Chacun a ses méthodes et ses pratiques. Moi j'ai toujours tenu, même si c'est en réalité difficile et compliqué, à gérer moi-même mon compte Twitter parce que

c'est une manière de prendre le pouls, un certain pouls non exclusif évidemment, cela me permet de voir venir des polémiques potentielles, d'avoir un ressenti sur la direction prise par certaines actions du Gouvernement et aussi d'être plus au fait, en temps réel, de l'actualité. Cela me permet aussi d'assumer ce que j'écris et je n'ai pas l'impression d'avoir été dépossédée de ma communication qui devrait être une extension de mon action et pas l'inverse. C'est aussi très en phase avec ce que j'estime devoir être le rôle de la communication dans la politique aujourd'hui.

Etre sur les réseaux sociaux est difficile aussi car on s'en prend plein la figure et, notamment chez les internautes anonymes, il y a parfois le sentiment que parce qu'on est derrière un écran, on peut dire tout ce qu'on veut y compris des insultes. **Il est également difficile de lutter contre le phénomène du buzz incontrôlé à partir d'une phrase soit malheureuse, soit sortie de son contexte, soit qui n'a même jamais existé et qui est reprise en boucle sur les réseaux sociaux.** On a tendance, pour se protéger, à beaucoup -peut-être même trop- peser l'intérêt d'exprimer son avis sur un sujet. A l'inverse, je reçois aussi beaucoup d'encouragements via les messages privés ainsi que des soutiens et, l'air de rien, ça compte car la politique est un monde très inhumain dans lequel il faut être très armé et la technologie permet de garder une dose d'humanité.

Concernant les trolls*, la devise « *don't feed the troll* » trouve à s'appliquer dans toute sa splendeur, c'est-à-dire que je m'applique à ne pas alimenter la verve haineuse, raciste, sexiste, antisémite, même si ça peut rendre dingue. En effet cela ne favorise pas le débat public, et n'aide pas à éclairer des décisions publiques qui peuvent être prises.

Cela étant, je suis frappée de constater à quel point les institutions publiques, pas seulement la classe politique, n'ont pas pleinement intégré l'importance des réseaux sociaux dans la construction des politiques publiques et dans leur évaluation. Les partis politiques rassemblent tout au plus 500 000 adhérents au total en France, alors que la plateforme *change.org* a 8 millions d'abonnés. Une pétition en ligne peut donc changer la donne par rapport à une loi présentée par un gouvernement, ce qui devrait nous inciter, en amont, à travailler avec les communautés en ligne,

à réaliser ce travail de co-construction, à sensibiliser l'opinion publique sur des problématiques, qui, au stade de la décision, restent ouvertes.

N'y-a-t-il pas alors un risque d'en rester à un mandat très « superficiel », totalement dépendant des réseaux sociaux et de l'image qu'on donne ?

Le risque est réel dans un premier temps mais ensuite la politique reprend ses droits. **On voit bien que les questions qui se posent aujourd'hui sont d'une telle complexité qu'elles ne peuvent pas se résumer en 140 signes sur Twitter.** C'est pour cela que je parle de complémentarité ou d'extension mais jamais de fin en soi pour les réseaux sociaux. Ce sont des phénomènes par ailleurs relativement récents, il faut tenir compte des mobilisations citoyennes en ligne mais au final le but c'est de renforcer la légitimité de la décision politique et non pas de créer des mouvements superficiels et évanescents autour de la seule communication marketing.

La dématérialisation des démarches administratives ne risque-t-elle pas d'exclure une partie de la population qui n'a pas accès à Internet ou ne sait pas s'en servir ? Quelles sont les solutions pour répondre à ce risque de société numérique de plus en plus exclusive ?

Je me suis beaucoup engagée sur ces sujets car je suis persuadée que la fracture aujourd'hui se situe entre les gens connectés et non connectés, entre les gens des centres urbains et ceux des zones notamment rurales périurbaines. L'enjeu est donc fondamental. J'ai essayé d'y répondre de manière très concrète via ma loi « Pour une République numérique », où le titre 3 est totalement consacré à l'accessibilité, à l'innovation pour tous. On y trouve un article sur le maintien de la connexion pour les foyers les plus défavorisés, car cet accès doit être un bien commun et sur ce point je suis en phase avec les déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies, des dispositions qui sont ambitieuses par rapport à nos partenaires européens, sur l'accessibilité des sites Internet et de la téléphonie mobile à des personnes en situation de handicap. Il y a une reconnaissance officielle du rôle de la médiation numérique qui est une réponse d'accompagnement humain et de formation pour les personnes qui pourraient être éloignées des usages numériques. **Aujourd'hui,**

il y a 10 000 lieux de médiation publics ou privés, de la médiathèque aux espaces de travail partagés et il faut leur donner un rôle beaucoup plus important. Je suis en train de créer un dispositif qui serait le *chèque médiation numérique* qui permettrait aux gens qui n'arrivent pas à effectuer des démarches administratives en ligne, à l'heure où les services publics se dématérialisent, de se diriger vers un de ces lieux pour recevoir un accompagnement humain personnalisé et être aidés dans leurs démarches. En effet, 40% des Français ont peur, aujourd'hui, d'effectuer des démarches en ligne. Le besoin d'accompagnement est donc réel et nous devons y répondre, raison pour laquelle j'ai créé l'observatoire du numérique afin de pouvoir chiffrer les économies réalisées par la dématérialisation et de reverser une partie de ces sommes à l'accompagnement humain. L'enjeu actuellement est l'acculturation au numérique ; ce n'est pas parce qu'on sait se connecter à Internet qu'on sait chercher un emploi en ligne ou s'inscrire à la CAF.

Internet est-il un moyen de permettre aux Français de l'étranger de se sentir davantage des citoyens et comment ?

Je pense que c'est très vrai. Je pense que si je me suis intéressée au sujet du numérique, c'est parce que j'ai vécu il y a 40 ans au Canada et que j'ai vu mes parents, ma mère notamment, souffrir de la distance. Aujourd'hui, on peut se sentir plus proches grâce à Internet sans que ça coûte des fortunes. Le numérique a contribué à rapprocher les Français de l'étranger de la France.

Lorsque j'ai fait campagne et que j'ai été élue députée des Français de l'étranger, j'ai réalisé que cette représentation des Français de l'étranger est une vision très avant-gardiste de la citoyenneté en continu grâce au numérique, qui épouse les enjeux d'espace et de temps, qui fait qu'on peut avoir le sentiment d'appartenance citoyenne où que l'on soit dans le monde avec le maintien d'un lien notamment par le vote en ligne. C'est un progrès extraordinaire qui intéresse d'ailleurs beaucoup les pays à forte migration.

*Propos recueillis par
Hélène Pinazo Canales*

* Dans le monde de l'Internet et du web, on parle de troll pour désigner des intervenants qui initient volontairement des polémiques sur un forum de discussion, un blog ou un réseau social dans le seul but de provoquer les autres intervenants et de générer des réactions en retour.

Etre citoyen c'est aussi s'engager pour les autres. les domaines d'engagement sont nombreux et variés : enseignement, environnement, social, vivre ensemble, politique etc. Alain et Jacqueline ont toujours été engagés dans des associations, des syndicats, et, depuis leur retraite, ils consacrent du temps à recréer du lien social dans leur quartier. Marie-Pascale s'est proposée pour faire partie de la réserve citoyenne de l'Education nationale, lancée après l'attaque de Charlie Hebdo.

Recréer du lien social

A la retraite en 2001, nous sommes revenus à La Ferté Saint Aubin où nous avons grandi. Nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à six associations locales. Leur vocation : créer, voire recréer, du lien dans une ville, autrefois vivante, qui devient une ville-dortoir. Quelle tristesse de voir à quel point les liens se distendent... le vivre ensemble devient difficile ; nous essayons, à notre échelle, d'y remédier en organisant randonnées, fêtes de quartiers etc. intervenant même dans une maison de retraite. Notre but : inciter les familles à venir plus souvent voir leurs aînés en les réunissant autour d'activités conviviales.

Nous assurons aussi bénévolement des cours d'alphabétisation et de français surtout destinés à des primo-arrivants, afin de leur donner les clés d'une vie autonome en France. Les apprenants se confient, parfois des amitiés se nouent. Ainsi, la situation d'Abdou, un jeune Guinéen expulsable, nous a touchés : nous

l'avons activement aidé dans ses démarches - au mépris de la loi -, avons financé un avocat. Abdou est brutalement décédé il y a peu, six ans après avoir obtenu le statut de réfugié politique. Nous étions devenus très proches.



Difficile d'expliquer notre engagement associatif tant cela nous semble évident, normal. Nous nous sentons utiles, notre vie sociale est plus riche. Et c'est une autre manière d'être citoyens. Nous avons toujours voté, nous avons toujours été de gauche et milité à notre manière. Au final, nous croyons en la solidarité et en la convivialité, et essayons d'appliquer ces valeurs.

Alain était à la CGT, il a quitté le PCF en 1968 ; Jacqueline était institutrice, toujours attentive aux plus vulnérables.

Alexandra Guédet

S'engager dans la réserve de l'Education nationale

Après les attentats à Charlie Hebdo et devant les réactions des uns, les doutes et les questionnements des autres, je ne pouvais pas rester sans rien faire... Alors j'ai voulu aller au-devant des élèves, en particulier des lycéens que je connais bien, les écouter, échanger avec eux sur toutes les questions soulevées.

Je me suis engagé dans la réserve citoyenne en mai 2015. C'est lors d'une réunion à Créteil que j'ai découvert le visage de cette « réserve » : des personnes de tous âges, issues de secteurs professionnels variés (justice, entreprise, banque, enseignement, éducation spécialisée), toutes poussées par la volonté de « faire quelque chose » contre la barbarie et de témoigner.

Ma première intervention s'est déroulée dans un collège rural, lors de la semaine de l'égalité en décembre 2015 : des élèves de cinquième, appelés à réagir aux images et photos montrant des cas de discrimination. Réactions timides d'abord, puis plus personnelles, questions relancées, la parole est aux élèves, aux échanges entre eux, et je suis là pour modérer,

resituer les choses, faire le lien avec leur vie de collégien, expliquer.



Deuxième intervention, en classe de sixième à Château Landon, à la demande d'un professeur intéressé par mon expérience associative et de vie à l'étranger. Préparation de la séquence avec l'enseignant, sur le thème de la solidarité, lié à son cours d'éducation civique, débats avec les élèves à partir des mots que ce thème suggérerait à chacun : des moments forts et bien insérés dans leur quotidien.

Troisième moment : dans un lycée professionnel de Melun, lors des semaines de l'engagement en septembre 2016, en duo avec un autre réserviste. Là aussi, en partant de leur expérience et du sens que chacun donne au mot « engagement »,

faire réfléchir à ce qu'il recouvre, en lien avec leur vie d'ado.

A chaque fois, le sentiment d'avoir apporté une petite pierre, et le regret de ne pas pouvoir faire plus, dans un travail en continu.

Marie-Pascale

Les dates des élections en 2017

Attention ! Des erreurs se sont glissées dans les dates des élections lors du précédent numéro du magazine, voici le rectificatif :

Election présidentielle

	Continent américain et Caraïbes	Reste du monde
Premier tour	22 avril	23 avril
Second tour	6 mai	7 mai

À noter : Les Français résidant à l'étranger votent une semaine avant les Français résidant en France pour le premier tour des élections législatives 2017

Elections législatives

Vote à l'urne :

	Continent américain et Caraïbes	Reste du monde
Premier tour	3 juin	4 juin
Second tour	17 juin	18 juin

Vote électronique :

Electeurs inscrits dans l'une des 11 circonscriptions à l'étranger

Premier tour	Du 26 au 31 mai
Second tour	Du 9 au 14 juin

Pour aller plus loin : www.service-public.fr

Les principales mesures du projet de loi « Egalité et citoyenneté »

1. Citoyenneté et émancipation des jeunes

- Généralisation de la « réserve citoyenne », pour regrouper les dispositifs déjà existants dans la défense, la police, l'éducation nationale... à destination des citoyens souhaitant s'engager « ponctuellement » au service de l'intérêt général.
- Création d'un « **congé d'engagement** », permettant à tout dirigeant associatif bénévole de demander un congé non rémunéré « **de 6 jours maximum, fractionnable en demi-journées** ».
- Reconnaissance de l'engagement des étudiants, avec un « **principe de validation obligatoire** », dans les cursus du supérieur, des compétences et connaissances acquises dans une activité bénévole.
- Extension des possibilités de service civique, par exemple chez les sapeurs-pompiers, dans les sociétés HLM, sociétés publiques locales et entreprises détenues à 100 % par l'État pourront y recourir. Les réfugiés pourront aussi y accéder, dans une « **première marche vers l'insertion** ».
- Mise en place d'un bilan de santé et entretien de prévention pour tous les jeunes entre 16 et 25 ans.

2. Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat

- Amélioration de la transparence dans l'attribution des logements sociaux, avec l'obligation de rendre publics les critères et encouragement de la « location choisie ».
- Clarification des critères de priorité : personnes en situation de handicap, mal logées, victimes de violences conjugales... mais aussi chômeurs de longue durée reprenant une activité et femmes menacées de mariage forcé.

- Possibilité pour les bailleurs sociaux de différencier les loyers des logements HLM « **selon les secteurs ou au sein des immeubles** » pour « **faire primer les objectifs de mixité sociale** ».

- Possibilité donnée au préfet de délivrer directement les autorisations d'urbanisme dans les communes déclarées « **carencées** » en logements sociaux.

- Obligation pour les collectivités territoriales d'octroyer au moins 25 % des logements sociaux aux ménages prioritaires, dont ceux bénéficiant du droit au logement opposable. Le préfet pourra procéder lui-même aux attributions pour atteindre ces 25 %.

- Les bailleurs sociaux devront donner congé aux ménages dont les revenus dépassent les plafonds de ressources de 150 % (contre 200 % actuellement). Ces derniers devront quitter leur logement dans les 18 mois (contre 3 ans aujourd'hui).

3. Pour l'égalité réelle

- Élargissement de l'accès au 3^{ème} concours dans la fonction publique.
- Accent sur la maîtrise de la langue française, notamment dans le cadre de la formation professionnelle.
- Renforcement de la lutte contre les discriminations, avec le durcissement des sanctions face aux actes de racisme et de discriminations : les auteurs d'injures risqueront un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (doublement des sanctions).

Ce projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en juillet 2016.



Voyager à l'étranger : les documents nécessaires pour entrer et séjourner dans un pays

Vérifiez la date de validité de vos documents de voyage requis (carte nationale d'identité, passeport, visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination auprès de l'ambassade et du consulat de ce pays. S'agissant du passeport, certains pays exigent une validité minimum.

Au sein de l'Union européenne (UE), la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager. **Hors UE, la plupart des Etats exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France.** Adressez-vous en temps utile à votre préfecture pour son renouvellement éventuel.

Pensez à conserver, à votre domicile, la photocopie des documents que vous emportez (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et à vous munir d'au moins 2 photos d'identité. Pour plus de sécurité, le ministère des Affaires étrangères et

du Développement international vous recommande de stocker ces documents sur le site **service-public.fr**. Ce portail permet de créer en quelques clics un espace de stockage personnel, gratuit et confidentiel, accessible sur internet 24h/24. En cas de vol ou de perte de vos papiers d'identité, vous pourrez télécharger ces pièces et faciliter la preuve de votre identité.

En cas de perte ou vol du passeport ou de la carte nationale d'identité lors d'un séjour à l'étranger, vous devez, en tout premier lieu, en faire la déclaration aux autorités locales de police. A partir de cette déclaration, l'ambassade ou le consulat de France pourra établir, selon les cas, un laissez-passer ou un passeport d'urgence. Attention cette formalité est payante et nécessite un délai.

Source : www.diplomatie.gouv.fr



Nouveau site pour le Cleiss

Le Centre des Liaisons Européenne et Internationales de Sécurité sociale (Cleiss)* a mis en ligne la nouvelle page d'accueil de son site d'information sur la protection sociale à l'international. Cet accueil propose notamment deux nouveautés : une foire aux questions, ainsi que 73 fiches rassemblant les contenus par pays.

Chaque personne en situation de mobilité internationale et désireuse de connaître ses droits à protection sociale, y trouvera plus facilement et plus rapidement qu'auparavant les réponses qui correspondent à sa situation individuelle.

Pour faciliter la navigation et mieux orienter les internautes, le site propose désormais des fiches par pays, accessibles dès l'accueil via une liste ou une carte. Elles rassemblent les très nombreuses pages disponibles sur chaque Etat/territoire et sont organisées par situation.

*Le Cleiss est l'organisme d'information sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale.

Source : www.cleiss.fr

Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger

La comparaison des systèmes de retraite est un exercice délicat. Elle nécessite de tenir compte du contexte spécifique des pays et de décrire précisément leurs différents paramètres, des termes identiques (âge, durée, etc.) pouvant recouvrir des réalités différentes.

Le Conseil d'Orientation des retraites conduit des études comparatives, à titre illustratif des problématiques traitées pour la France, sur un panel de dix pays étrangers représentatifs de la diversité des systèmes de retraite dans les pays développés : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis,

l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Ce panorama est une synthèse de ces études. Il comprend dix fiches thématiques présentant les caractéristiques des systèmes de retraite, y compris les réformes depuis la crise, et onze fiches pays précisant, pour chaque pays dont la France, les principales règles du régime public de retraite.

www.cor-retraites.fr



CFE - suspension exceptionnelle des droits de rétroactivité pour les nouvelles adhésions

La Caisse des Français de l'étranger propose la suppression temporaire du paiement des cotisations rétroactives, appliqué habituellement aux nouveaux adhérents âgés de plus de 35 ans et résidant depuis plus de 2 ans dans leur pays de résidence en cas d'adhésion tardive.

Cette suppression exceptionnelle aura lieu durant trois mois – du 1er décembre 2016 au 28 février 2017.

Il est à noter que le délai de carence est maintenu.

Toutes les modalités sur : www.cfe.fr

L'écocitoyenneté, une citoyenneté éco-responsable

L'écocitoyenneté, néologisme forgé à partir d'écologie et de citoyenneté apparaît avec la conscience d'appartenir à un environnement, d'avoir des droits et des devoirs envers un territoire et de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain. L'écocitoyenneté propose donc une écologie du quotidien qui se matérialise dans la vie de tous les jours. Initiée dans les pays du nord, l'écocitoyenneté a également un écho dans les pays du sud. Pour s'en convaincre, il suffit de calculer son empreinte écologique. Celle-ci évalue la superficie nécessaire à chacun, en fonction de son mode de vie, pour satisfaire ses besoins. Elle permet ainsi à chacun d'évaluer son impact sur la nature.

De façon à infléchir son empreinte écologique ou à renforcer son écocitoyenneté, les éco-gestes sont entrés progressivement dans notre vie. Ils vont de l'ampoule basse tension que l'on éteint systématiquement en sortant d'une pièce, à l'impression en mode brouillon de 2 pages par feuille, à la réduction/suppression de la viande rouge dans son régime alimentaire. Si le tri des déchets s'impose progressivement dans les pays du nord, au sud, il relève

encore souvent de l'écocitoyenneté : faire un compost avec les déchets organiques, récupérer le marc de café pour les bacs à fleurs, utiliser du savon noir et du vinaigre blanc comme produits ménagers... les huiles essentielles servent également de désodorisant. Chacun est conscient de la pollution des plastiques mais l'écocitoyenneté peut aller jusqu'à rapporter ses piles usagées dans un pays qui les traite, ne pas jeter une puce Sim ou encore pire son portable/Smartphone/équipement électronique dans une poubelle.

L'écocitoyenneté revient ainsi à adopter un mode de vie qui respecte la nature et l'environnement. Cela passe par une prise de conscience et une responsabilisation individuelle mais aussi collective par l'action et l'engagement des institutions sur lesquelles le citoyen pèse par son expression politique.

Kalliopi Ango Ela



© Jean-François Renaud

Pour aller plus loin:

www.notre-planete.info/ecologie/eco-citoyen/ - www.vedura.fr/guide/eco-geste/



Caisse des Français de l'Etranger

Protection sociale « à la Française » pour les expatriés : une offre spéciale durant 3 mois pour adhérer !

La Caisse des Français de l'Etranger propose à tous les Français expatriés une assurance volontaire couvrant notamment les risques de maladie et de maternité. Les règles et les garanties appliquées sont celles des régimes obligatoires français de Sécurité sociale.

Concernant les Français expatriés depuis plus de deux ans, l'adhésion auprès de la CFE est normalement soumise (après 35 ans) au règlement d'un arriéré de cotisations pouvant aller jusqu'à deux ans.

Afin de faciliter l'accès à une protection sociale française, le conseil d'administration de la CFE a décidé de suspendre l'application de ce principe de rétroactivité des cotisations.

Cette mesure exceptionnelle sera appliquée à toute demande d'adhésion intervenant entre le 01 décembre 2016 et le 28 février 2017.

Cette période permettra donc à tous de bénéficier des

avantages proposés par la CFE :

- la prise en charge des frais de santé (pour l'adhérent et ses ayants droit (quel que soit leur nationalité) en France et dans tous les pays du monde sur la base des modalités de remboursement garanties par la Sécurité sociale française.
- la continuité des droits avec la Sécurité sociale au retour définitif en France.



Calcul du montant des cotisations sur le site www.cfe.fr. fr et adhésion directement en ligne pour les salariés et les étudiants. Pour les autres

catégories (retraité, indépendant, sans activité) un formulaire d'adhésion est disponible via le site de la CFE.

**Le délai réglementaire de carence reste en vigueur (3 mois avant 45 ans ; 6 mois à compter de 45 ans). C'est à l'issue de ce délai que la prise en charge des dépenses de santé devient effective.*

Plus d'informations : www.cfe.fr

publicité

Vie associative

COP22 à Marrakech

L'association Français du monde Maroc soutient Surfrider Foundation Maroc (ONG de la protection de l'environnement littoral) ! A l'occasion de la COP22 de Marrakech, Fdm-adfe a financé la création de lettres sculptées en bois par l'artiste Jeff Rebecchini. Ces lettres représentant le thème défendu par l'ONG Surfrider Foundation Maroc : « OCEAN & CLIMAT », ont été exposées lors du festival Climate Open Zone au jardin Riad Laarous.

Ces sculptures ont servi à attirer l'attention du public et à sensibiliser les enfants sur la notion du tri sélectif des déchets.



Pétanque des associations à San José

Une journée sympathique organisée par la section Français du monde-adfe Costa Rica et l'UFE à San José. Une collecte pour l'ouragan a permis de récolter près de 50 000 colons qui seront versés à la Croix Rouge costarienne.



Levée de fonds à Austin

L'association Français du monde Sud Centre des Etats-Unis a organisé une soirée musicale franco-africaine le samedi 19 novembre au Sahara Lounge d'Austin. Elle a permis de lever des fonds pour le centre d'hébergement d'urgence pour immigrants Casa Marianella.



A vos appareils photos !

**Vous vivez à l'étranger depuis quelques mois ou plusieurs années ?
Vous découvrez parfois un petit morceau de France dans votre pays d'accueil, dans une architecture, un restaurant, une lecture etc. ?**

Participez à notre concours photo et envoyez-nous vos « empreintes de France »

à : contact@adfe.org au plus tard le 28 février 2017

4 prix seront décernés :

Prix « *Coup de cœur du Jury* »

Prix « *Coup de cœur du public* » : les internautes choisiront une photo parmi la vingtaine déjà présélectionnée par le Jury.

Prix spécial « *Jeune public* » : attribué à un participant ayant de 16 à 20 ans.

Prix spécial *Français du monde* : attribué à une photographie sur le thème « Faites voyager notre logo, notre autocollant, notre affiche autour du monde ».



Le jury présélectionnera 20 photos qui seront exposées à l'Assemblée générale de Français du monde-adfe d'août 2017 puis feront l'objet d'une exposition à Paris. Les noms des lauréats seront annoncés lors du Conseil d'administration de Français du monde-adfe le 4 mars 2017. Leurs photos seront publiées sur le site Internet, les réseaux sociaux et dans ce magazine.

Plus d'informations sur www.francais-du-monde.org

Vie associative

Franc succès pour le Téléthon 2016

Les Français de l'étranger se sont fortement mobilisés pour la quatrième année consécutive. 7 sections de Français du monde-adfe ont réalisé des actions au profit du Téléthon et ont permis de récolter plus de 3000 euros ! Un grand bravo à elles pour leur mobilisation !



Randonnée en Ethiopie



Spectacle d'improvisation à Berlin



Maroc
Brocante des enfants



Tokyo :
Bouquinerie
solidaire



Défi cycliste
à Ottawa



Marche à New-York



Turquie : Défi sportif
et vente de gâteaux



Français du Monde-adfe Cambodge s'engage pour l'éducation

L'action de Français du Monde-adfe Cambodge s'oriente principalement en direction des écoles françaises. Récemment, c'est L'Ecole d'Apprentissage de la Langue Française de Sihanoukville qui a bénéficié, par le biais de l'association et de la sénatrice Hélène Conway Mouret, de deux subventions qui ont permis l'aménagement des salles

de classes et la création de la salle informatique ainsi que l'achat de matériel pour les élèves et fournitures diverses. Grâce à ce soutien, l'école peut accueillir 23 élèves allant de la maternelle au collège. Le prochain défi pour l'Ecole Française de Sihanoukville sera d'obtenir la labellisation de l'établissement par le CNED ou par l'AEFE.

Français du Monde-adfe Cambodge souhaite pour sa part poursuivre ses actions en direction de l'éducation et réfléchit par exemple à favoriser la vaccination selon les normes françaises dans toutes les écoles françaises du Cambodge. Ces actions en faveur de l'éducation sont rendues possibles par le reversement d'une partie des indemnités des Conseillers Consulaires à des actions solidaires.

Aujourd'hui 18:57

Comment ça va à Istanbul ?
Pas trop chaud ? !! ☀️💣



Nickel ! Enfin presque...

Des soucis ???



Accident de vélo ce we. 🚲
Radio... Fracture... Opération. La totale 🤔
1 mois d'immobilisation.

Heureusement que tu as gardé
ta Sécu !

Tu m'étonnes ! 👍

EXPATRIÉS : AVEC LA CFE, VOTRE SÉCURITÉ SOCIALE VOUS SUIT PARTOUT !

Maladie, maternité, invalidité, accident du travail, retraite.

La Caisse des Français de l'Étranger est la caisse de Sécurité sociale volontaire pour les Français expatriés. Elle propose à tous les Français, quelle que soit leur situation durant l'expatriation, la continuité de la protection sociale « à la française » : couverture de tous les soins quel que soit le pays dans lequel ils interviennent, sans exclusion liée à la nature de la pathologie ou aux circonstances (catastrophe naturelle, fait de guerre, attentat).

www.cfe.fr